

**Définition Fondation : (n.f.) Maçonnerie enfoncée dans le sol afin d'assurer la stabilité d'un édifice.**

Du latin *fundation* (création, fondation). On emploie généralement ce mot au pluriel : les fondations d'une maison. Le terme est appliqué à l'architecture en 1391, dans un compte de la ville de Cambrai : « Pour aviser le fondation de le porte Saint-Sepulcre et sur ce faire plusieurs geiz et pourtraitures en pappier et parkemin. » En d'autres termes, on demande à un certain Gilles Largent, maître maçon de Saint-Quentin, de tracer les plans d'une nouvelle porte de ville.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

